

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fondation AADSP lance pour l'année 2015 son concours

Handibusiness

qui permettra à une personne handicapée résidant en Ile-de-France d'être suivie pendant un an dans son projet de création d'entreprise.

Encore largement discriminées sur le marché de l'emploi et dans la création d'entreprise, les personnes handicapées peinent à s'épanouir professionnellement. Imaginé par la Fondation AADSP, le concours Handibusiness met lumière sur l'handi-entrepreneuriat et élira en 2015 le meilleur projet d'entreprise initié par un(e) francilien(ne) atteint d'un handicap.

Le Prix Handibusiness – Ile-de-France 2015

Pour l'année à venir, la Fondation AADSP lance le Prix Handibusiness, un concours visant à élire le meilleur projet de création d'entreprise initié par une personne handicapée résidant en Île-de-France. Récompense à la clé : le gagnant se verra offrir un an d'accompagnement et de suivi afin de l'aider à concrétiser son projet. Toutes les filières d'activités peuvent être représentées.

A travers ce concours, AADSP souhaite répondre à des objectifs clés :

- Contribuer au développement de l'entrepreneuriat des personnes handicapées
- Lutter contre les freins et les idées reçues propres aux entrepreneurs porteurs de handicap
- Contribuer à l'égalité des chances de tous les entrepreneurs.

Ce programme servira de tremplin à une personne atteinte de handicap et souhaitant concrétiser son désir d'entreprise. Pour pouvoir y participer, les critères sont les suivants :

- Etre reconnu personne handicapée (quel que soit le handicap) ;
- Avoir plus de 18 ans ;
- Résider en Ile-de-France ;
- Avoir un projet tangible et réfléchi de lancement d'entreprise ;
- Posséder une réelle motivation et la volonté concrète de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat.

Le Jury composé de professionnels du handicap, de l'emploi et de l'entrepreneuriat évaluera puis suivra le gagnant pendant une année et jusqu'à la concrétisation de son projet.

Pour aider le gagnant à bien démarrer son projet, celui-ci se verra offrir une aide complète sur un an, financière mais surtout humaine. Handibusiness a également pensé à la prise en charge du handicap de l'entrepreneur afin que sa dépendance ne soit plus un obstacle à son accomplissement professionnel. Le Premier Prix remis au gagnant sera ainsi composé de :

- Un Business Plan ;
- Une stratégie commerciale ;
- Les frais de création de la société ainsi que les démarches administratives associées ;
- La rencontres avec des financeurs et investisseurs (banques, capital-risque, ...) ;
- La comptabilité sur un an ;
- Des conseils et de l'accompagnement sur une année ;
- Un transport adapté et / ou un accompagnant pour ses déplacements et rencontres professionnels.

Handibusiness : les dates clés à retenir

DATE DE REMISE DES DOSSIERS : Du 1er Septembre 2014 au 31 Mars 2015

DATE DE PRESENTATION DES PROJETS : Avril et Mai 2015

REMISE DES PRIX : 5 Juin 2015

Les dossiers seront à envoyer par e-mail, courrier ou à déposer sur place :

AADSP

7 Rue de la Grande Ourse
95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
E-mail : handibusiness@aadsp.org

Les dossiers Candidat sont disponibles sur le site web d'AADSP à l'adresse suivante :
<http://www.aadsp.fr/handibusiness>

La Fondation AADSP : transmettre la fibre entrepreneuriale aux personnes discriminées sur le marché du travail.

Les objectifs de cette Fondation sont d'accompagner, d'aider, d'apporter un soutien et de transmettre une expérience à ceux qui ont la fibre entrepreneuriale mais qui n'ont pas eu les cartes en main pour développer leur projet d'entreprise : jeunes issus de quartiers populaires, personnes dépendantes, ...

Notre volonté est de promouvoir le fonctionnement de l'entreprise et les valeurs de responsabilité, de créativité et de travail d'équipe qui lui sont associées. Il s'agit également de responsabiliser et de valoriser les créateurs d'entreprises volontaires et d'agir pour l'égalité des chances.

AADSP, une structure au plus proche du handicap

Structure de service à la personne fragile (handicapée, âgée, malade, fin de vie), AADSP (Action d'Aide à Domicile et de Service Personnel) intervient auprès des personnes fragiles en leur proposant diverses prestations afin de répondre aux besoins spécifiques pour leur maintien à domicile. De l'assistance de vie sociale au voyage adapté, en passant par le transport accompagné et l'accompagnement professionnel, AADSP apporte une réponse à toutes les problématiques de la fragilité.

Avec ses 8 agences réparties dans toute l'Ile-de-France, ce sont 220 000 heures d'intervention qui ont été réalisées pour l'année 2013. Forte d'une équipe de 300 collaborateurs, la structure accompagne au quotidien depuis 2006 plus de 500 personnes dépendantes au quotidien.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.aadsp.fr

Logo de la Fondation et du Prix « Handibusiness »



Fondation AADSP

Service à la personne dépendante en Ile-de France

>> Relation Presse :

Zoubida MANSOURI

Chargée de communication

zoubida.mansouri@aadsp.org

01 34 220 244

<http://www.aadsp.fr/handibusiness>

handibusiness@aadsp.org

www.facebook.com/aadspgroup



AADSP

Notre priorité, votre bien-être au quotidien

7 Rue de la Grand Ourse

95800 Cergy

www.aadsp.fr